

À la Poste, les assemblées générales interdites

Les syndicats n'ont plus le droit de tenir des assemblées générales. Ils en appellent à la liberté d'expression et organisent un rassemblement en juin.

À la Poste, c'était une tradition : à l'issue de réunions de négociation ou en cas de conflits, les délégués syndicaux prenaient la parole sur les différents lieux de travail. Des assemblées générales (AG) brèves, une dizaine de minutes maxi, qui permettaient aux syndicats de diffuser des informations, d'être à l'écoute des salariés de terrain... et de mobiliser les troupes pour les manifs et les arrêts de travail.

Organisées, jusqu'à présent, avec l'autorisation implicite des directions d'établissements, simplement prévenues par les syndicats, ces AG sont désormais interdites. Une décision du patron de la direction courrier Loire-Atlantique-Vendée, malgré une pétition et une protestation des syndicats CGT, Sud, FO, et CGC. Qui crient à l'atteinte à la liberté d'expression des représentants du personnel.

« Le seul espace d'expression qui nous reste, c'est l'heure d'information syndicale », déplorent Sylvain Lamblot, secrétaire départemental de la CGT Poste et Didier Raynaud, secrétaire de Sud-PTT 44-85. Pour eux, ce système ne permet pas de toucher les facteurs qui passent peu de temps sur le même lieu de travail.

« On ne pourra plus consulter le



Sylvain Lamblot, CGT FAPT (Fédération des activités postales et de télécommunications) et Didier Raynaud, Sud-PTT Loire-Atlantique et Vendée.

personnel avant de lancer un préavis de grève », regrettent, aussi, les représentants de la CGT et de Sud-PTT... qui ne sont pas loin de penser que c'est justement l'effet recherché : « En un an, la Poste a supprimé 4 600 postes de travail, en prétextant une baisse de volume du courrier. Mais sur le terrain, la charge de travail ne baisse pas, au contraire. Et il y a régulièrement des tournées qui ne peuvent pas être assurées. Avec l'interdiction des assemblées générales, on aura du mal à mobiliser pour réagir. »

Sylvain Lamblot et Didier Raynaud

relèvent aussi que cette interdiction des AG était en vigueur jusqu'ici uniquement en Île de France. « Elle arrive en Loire-Atlantique et Vendée après des élections professionnelles où nos deux organisations se maintiennent, avec près de 70 % des voix. Partout ailleurs, c'est la CFDT, un syndicat plus arrangeant, qui est en progression. C'est clair : on veut nous affaiblir. »

Pour protester contre cette interdiction, un rassemblement intersyndical aura lieu le 23 juin, à 15 h 30, devant la direction courrier Loire-Atlantique-Vendée, rue Viviani, à Nantes.